

Image not found or type unknown



## Evaluation de la Masse successorale

Par **jpv**, le **02/07/2013** à **18:57**

une maison donnée en avance d'hoirie à ma mère aujourd'hui décédée et dont mon père à l'usufruit pour 5/10 doit être rapportée dans la masse successorale à l'occasion du décès de ma grand-mère qui a deux autres enfants vivants La maison doit être évaluée à la date de la succession, faut-il tenir compte de l'usufruit de notre père ou faut-il prendre la valeur totale?  
MERC!